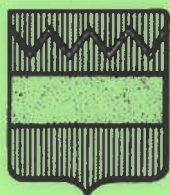


PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

COMMUNE

de

BRUGELETTE



Wallonie

LIVRE I - URBANISME
LIVRE II - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par M. et Mme Nick et Joanne DEBONNE - VAN POPERING, propriétaires du bien sis, Rue de Silly, 17 à Brugelette visant :

La suppression de deux petits volumes annexes et construction en lieu et place d'un unique volume annexe avec agrandissement à toiture plate dont la hauteur ne dépassera pas celle des volumes abattus.

La demande est soumise à annonce de projet

Conformément à l'article D.IV.40 et R.IV.40-2, 2° du CoDT :

2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

L'affiche est posée ce 19 mai 2021

L'enquête se déroule du 25/05/2021 au 08/06/2021 inclus.

Le dossier peut être consulté et des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme GASPARD Véronique (téléphone: 068/45.73.10 et adresse mail: urba-envir@brugelette.be), dont le bureau se trouve à 7940 Brugelette, Grand Place, n°2a uniquement sur rendez-vous (mesure COVID).

Les réclamations et observations écrites avec toutes vos coordonnées sont à envoyer du 25/05/2021 au 08/06/2021 au Collège communal :

- par recommandée à l'adresse suivante Grand Place, n°2a 7940 Brugelette,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be .

Brugelette, le 18 mai 2021

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale f.f.,
Sandy MAENHOUT



Le Bourgmestre,
André DESMARLIERES